

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lyon, le 20 novembre 2025

MONOXYDE DE CARBONE : BILAN RÉGIONAL 2024 DES INTOXICATIONS ET PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR ÉVITER TOUT INCIDENT

En 2024, 178 épisodes d'intoxications au monoxyde de carbone¹ ont été recensés dans la région Auvergne Rhône-Alpes par l'Agence régionale de santé. 692 personnes ont été intoxiquées, dont plus de la moitié a été hospitalisée et trois sont décédées.

Ces indicateurs, en forte augmentation par rapport à l'année 2023 (147 intoxications recensées faisant 336 victimes) montrent l'importance de la sensibilisation des particuliers et des professionnels (restauration, hébergement, etc.) pour prévenir toute intoxication accidentelle.

« Cette année, depuis le début de la période de chauffe, 25 épisodes d'intoxications au monoxyde de carbone ont été déclarés. Une grosse majorité d'entre eux est liée à un défaut d'un appareil, du conduit d'évacuation, de la ventilation ou à un usage détourné de l'appareil de chauffage, combinée à une aération insuffisante du lieu concerné. Ces nombreux accidents, qui augmentent chaque année entre les mois d'octobre et d'avril, peuvent être évités grâce à l'entretien annuel de son appareil de chauffage et l'adoption de gestes simples tels que l'aération quotidienne de son logement » **explique Ysaline Cuzin, chargée de mission environnement intérieur à l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.**

Afin d'éviter toute intoxication individuelle ou collective, l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et le SD MIS du Rhône rappellent chaque année, au début de la période d'allumage des chauffages, les mesures de prévention à adopter.

Quels sont les symptômes et les risques pour la santé ?

Inodore et invisible, **le monoxyde de carbone est un gaz asphyxiant très dangereux, qui peut provoquer des intoxications graves et rapides.** Il peut causer des vertiges, des troubles du comportement ainsi que des pertes de connaissance pouvant mener à un coma voire à un décès.

Les premiers symptômes qui peuvent alerter d'une intoxication au monoxyde de carbone sont multiples : nausées et / ou vomissements, maux de tête, malaises.

Comment éviter une intoxication au monoxyde de carbone ?

80% des intoxications au monoxyde de carbone (CO) concernent les particuliers avec, comme principales sources d'intoxication, leur appareil de chauffage : chaudières, poêles, chauffages d'appoint

¹ Le monoxyde de carbone est un gaz qui provient de la combustion incomplète de tous types de combustibles : bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole, propane

Contact presse

Direction relations publiques et communication
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
241 rue Garibaldi
CS 93 383
Lyon cedex 03

notamment. Pour éviter tout accident domestique lié à l'inhalation de ce gaz, il est essentiel d'adopter plusieurs gestes simples avant et pendant la période d'allumage de son chauffage individuel ou collectif.

Dès la fin de l'été, chaque habitant ou gestionnaire d'un lieu public doit **faire vérifier son installation (chaudière, chauffe-eau, inserts, poêle) par un professionnel qualifié ou faire ramoner les conduits de sa cheminée**. Il est également important de vérifier que les fenêtres et bouches d'aération ne soient pas obstruées.

Au moment de l'allumage de son chauffage, chacun doit veiller à :

- Aérer tous les jours au moins 10 minutes son logement, ou le lieu accueillant du public ;
- Respecter les consignes d'utilisation des appareils à combustion,
- Ne pas utiliser des appareils dont l'usage n'est pas destiné à se chauffer tels que les cuisinières, les braséros, les fours ou les réchauds de camping,
- Limiter l'utilisation des chauffages d'appoint à 2 heures de fonctionnement continu maximum.

Que faire en cas d'intoxication au monoxyde de carbone ?

Dès les premiers symptômes (nausées, maux de tête, vertiges), il est essentiel de mettre en sécurité tous les occupants du lieu concerné, qu'il s'agisse d'un logement individuel ou d'un lieu recevant du public. **Plusieurs réflexes tels que l'aération des locaux, l'arrêt de l'appareil de chauffage et l'évacuation du lieu doivent être adoptés avant d'appeler les secours (pompiers, SAMU) en composant le 112, le 18 ou le 15.**

Les pompiers ou le SAMU interviendront rapidement pour prendre en charge les victimes, évaluer la gravité de l'intoxication et les adresser, si nécessaire dans un service hospitalier d'urgence ou les placer en caisson hyperbare pendant quelques heures. Les pompiers s'assurent également de la mise en sécurité du lieu de l'intoxication.

Quel rôle joue l'ARS ?

Outre son rôle de prévention, à travers des campagnes diffusées chaque année, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes recense et analyse chaque intoxication déclarée. Une enquête environnementale est effectuée afin de déterminer les causes techniques et les facteurs de risques aggravants pour permettre de corriger les situations à risques et éviter toute récurrence.

Plus d'informations sur [les signalements au monoxyde de carbone](https://www.ars.sante.fr/auvergne-rhone-alpes) sur le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de la Santé
Ministère de l'Énergie

ars
Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

GAZ INVISIBLE ET INODORE, LE MONOXYDE DE CARBONE PEUT ÊTRE MORTEL

POUR ÉVITER LES INTOXICATIONS

AÉRER TOUS LES JOURS

INTERDIT EN INTÉRIEUR
Groupe électrogène, barbecue et brasero à installer en dehors du logement

Chauffage d'appoint non électrique
2H MAXIMUM EN CONTINU

Tous les ans, faites vérifier vos appareils de chauffage et chaudière par un professionnel.

N'utilisez jamais vos appareils de cuisson pour vous chauffer.

PLUS D'INFOS
auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Contact presse

Direction relations publiques et communication
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
241 rue Garibaldi
CS 93 383
Lyon cedex 03